

N°2026-29

Service des Affaires Générales

Affaires.generales@marchiennes.fr

03.27.94.45.14

Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal

Objet : Autorisation d'une vente au déballage le 24 avril 2026 au n°566 rue de l'Ange Gardien MARCHIENNES (59870)

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 – 2024 du 05 mars 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'autorisation présentée par Madame Anne Ognard à Marchiennes le 21 avril 2026,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Madame Anne OGNARD à organiser une vente au déballage le 24 avril 2026 de 10h00 à 18h00 dans son garage situé au n° 566 rue de l'Ange Gardien à Marchiennes (59870).

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai, au Commissariat de Police de Somain et au demandeur.

Fait à Marchiennes, le 24 avril 2026

Le Maire,

Claude MERLIER





13939*01

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 059-215903758-20260424-2026_VM_1434-AI

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : **OENARD ANNE**

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n° **566 Rue de l'auge gaudien.**

Complément d'adresse :

Code postal : **59870** Localité : **Marchiennes**

Téléphone (fixe ou portable) : **06 73 98 98 06.**

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : **GARAGE**

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues : **Divers biens Bibelots, Appareils ménagers**

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : **24 Avril 2026 10H** Date de fin de la vente : **24/04/26 à 18H**

Durée de la vente (en jours) : **1.**

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) _____, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : **21 Avril 2026**

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : **21/04/2026**
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

N° d'enregistrement : **2026-29**

Observations : **Déclaration préalable acceptée**

le Maire,
Claude Terby